



Ville de Châteauneuf sur Charente

Membres en exercice : 27

Membres présents : 18

Suffrages exprimés : 24

Délibération N° 2023-106  
Conseil Municipal du 20 Septembre 2023

DATE DE CONVOCATION : 14 SEPTEMBRE 2023

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE - B. LAFAYE -- M. VILLEGER - M.H. AUBINEAU - T. DEGRANDE - P. FRÉON - M.A. CHEVALIER - G. MICHELY - J.F. CESSAC - P. ORMECHE - S. BROUILLET - W. BOURGEAU - A. DUBRUN -- H. ROSARIO - S. RAYNAUD - C. RAFIN - S. BUTET - J. MARTINEAU

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : K. GAI donne pouvoir à J.L. LEVESQUE - G. MIGNON donne pouvoir à P. FRÉON - J.P. DESLIAS donne pouvoir à W. BOURGEAU - K. PERROIS donne pouvoir à T. DEGRANDE - F. GUIRAO donne pouvoir à B. LAFAYE - P. BERTON donne pouvoir à S. BUTET

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : K. GAI - G. MIGNON - J.P. DESLIAS - K. PERROIS - F. GUIRAO - P. BERTON - P. MAURY - E. PILLARD-CLÉMENTEL

CONSEILLER MUNICIPAL ABSENT : S. DELIMOGE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M.A. CHEVALIER

OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SOCIÉTÉ LE RELAIS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la propriété des Personnes Publiques,

CONSIDÉRANT la demande de la Société Coopérative et Participative (SCOP) LE RELAIS, dont le siège social est situé à Bordeaux 33, afin d'installer deux bornes de collecte sur le parking du Prieuré et le parking du complexe François Gabart,

CONSIDÉRANT que le concept de l'installation de ces bornes consiste à déposer librement des vêtements, chaussures et linge de maison,

CONSIDÉRANT qu'il convient de signer une convention d'occupation du domaine public avec la société Le Relais,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par **24 VOIX POUR** :

- D'approuver le projet de convention tel qu'il figure en annexe ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public, avec la société Le Relais ainsi que tous les documents afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Jean-Louis LEVESQUE